

TPE : POUR UNE VRAIE RÉFORME ET L'OCTROI DE MER



“La Fédération des très petites entreprises (FTPE) locale entend prendre une part active à la réforme de l’octroi de mer qui devrait entrer en vigueur dès 2025. À cet effet, la FTPE de Guadeloupe rappelle que les très petites entreprises représen-

nt 96% des entreprises du territoire et sont directement concernées. Or, l’octroi de mer à l’importation pénalise la trésorerie des petites entreprises, par l’augmentation du prix des intrants des coûts de production, qui se répercutent inévitablement sur le prix de vente des produits des services proposés aux consommateurs. Ainsi, si l’octroi de mer ne doit pas être prélevé à tort comme le bouc émissaire de la vie économique, il est nécessaire de la réformer pour limiter son impact sur les prix. Aussi, la FTPE de Guadeloupe soutient que cette réforme doit être l’occasion de s’assurer que l’octroi de mer ne soit pas atteinte à la libre concurrence et à ses effets bénéfiques pour le consommateur. Pour faire, toutes les pistes devront être examinées et aucune d’entre elles ne devra faire l’objet d’un débat de principe. C’est donc dans cet objectif que la FTPE de Guadeloupe a d’ores et déjà formulé des propositions concrètes pour simplifier le dispositif et en faire un outil efficace, au service d’une véritable stratégie de développement économique du territoire, qui prend en compte les particularités des TPE.

Enfin, la FTPE de Guadeloupe appelle de ses vœux, une concertation avec tous les acteurs économiques et politiques, afin de travailler ensemble à la construction d’un nouvel octroi de mer, qui participe pleinement au développement du territoire.”

DANS QUELS PAYS EST-ON LE PLUS HEUREUX

Selon World Happiness Report – le rapport mondial sur le bonheur, publié chaque année par le réseau des solutions pour le développement durable des Nations unies – la Finlande, le Danemark et l’Islande sont les pays les plus heureux du monde. La France n’est que 27^e, entre l’Argentine et l’Arabie saoudite. Les pays les plus malheureux sont majoritairement ceux qui se heurtent à la pauvreté, à la guerre ou à un régime politique autoritaire.

par JACQUES DANCALE

“Collectif objets” : conservation du patrimoine mobilier

Une campagne participative a été créée pour accompagner les communes dans la préservation du patrimoine mobilier.

Afin de soutenir les communes de Guadeloupe dans la préservation de leur patrimoine mobilier protégé au titre des monuments historiques, la direction des affaires culturelles (Dac) de Guadeloupe et des Îles du Nord, déploie le dispositif “Collectif objets”, un service numérique qui facilite les échanges entre les municipalités abritant ces objets et les conservateurs des antiquités et objets d’art (CAOA). Via la Dac et sous le contrôle scientifique des conservateurs des monuments historiques, les CAOA contribuent à la surveillance, à la protection, à la valorisation et à la restauration des objets protégés au titre des monuments historiques.



La Guadeloupe sera le premier département d’Outre-mer à recenser les objets protégés, via ce dispositif collaboratif. Elle a jusqu’au 31 juillet pour faire remonter les informations concernant ces œuvres sur le site Collectif-objets. Partant de ces informations, le service des monuments historiques et architecture de la Dac pourra établir un diagnostic et prendre contact, si besoin est, avec les élus locaux afin de les guider dans leurs projets de valorisation, restauration et sécurisation. Cette campagne participative vise à accompagner les communes. Qu’il s’agisse d’objets mobiliers publics ou privés, conservés au sein des mairies, des églises, des maisons individuelles ou au sein du Trésor de la Guadeloupe, les communes abritent plus de cent objets protégés au titre des monuments historiques (inscrits ou classés) à recenser sur Collectif objets. L’ambition principale est de permettre le recensement de la totalité du parc mobilier protégé au titre des monuments historiques d’ici la fin de l’année 2027.

> Infos et démarches sur <https://collectif-objets.beta.gouv.fr/>
 Contacts : CAO A, Yolande Vragar - yolande.vragar.ext@culture.gouv.fr
 SMHA/Dac, Patrick Le Bris - patrick.le-bris@culture.gouv.fr
 06 90 26 73 10 – 05 90 41 14 79.

NE MANGEZ PLUS DE POISSONS-CHATS

Les poissons-chats ou poissons-perroquets passent 90% de leur journée à manger des algues et du corail mort : ils nettoient les récifs. Ils constituent donc un élément important de l’écosystème. La plupart des récifs des tropiques sont remplis d’algues en raison de la surpêche du poisson-perroquet et d’autres herbivores. Le poisson-perroquet rejette également jusqu’à 700 livres de sable blanc fin par an. Leur existence est essentielle, il faut donc éviter de les manger. Sensibilisez vos amis et votre famille à ce problème. Dites non à la capture des poissons-perroquets. Ne les achetez pas sur les marchés.

